

Sidérurgie

«L'antalgique», mesure de sauvegarde!

• L'Etat distribue des avances sur le contingent 2016 des tôles d'acier

• 14.000 tonnes à l'import réparties entre une cinquantaine de sociétés

• Maghreb Steel: remède conjoncturel pour un mal structurel

C'EST la période des soldes dans la sidérurgie. L'Etat anticipe sur la répartition des quotas d'importation de tôles laminées à froid et tôles plaquées ou revêtues, en provenance notamment de l'UE, pour l'exercice 2016. Un volume total d'un peu plus de 14.000 tonnes, sur les 36.000 prévues dans le cadre de l'application de la mesure de sauvegarde sur ces produits, a ainsi été réparti, sous forme d'avances, entre les industriels postulants.

Une cinquantaine de bénéficiaires sont concernés. Selon les autorités du Commerce extérieur, cette décision d'octroyer des avances sur les volumes souscrits a été prise suite «aux dossiers et données incomplets fournis par certains importateurs», qui n'ont pas permis de vérifier la fiabilité des données relatives à la consommation des produits en question. La commission de répartition a en



Maghreb Steel poursuit sa restructuration «comme prévu», maintenant que l'ensemble des mesures du plan de sauvetage sont réunies. Selon le top management, les derniers mois de 2015 ont connu une nette amélioration de la compétitivité (Ph. Jarfi)

valorem de 20% sur les importations hors contingent de tôles laminées à froid et tôles plaquées ou revêtues. Cette imposition spéciale a été mise en place après une enquête de sauvegarde menée par le département du Commerce extérieur, suite à une saisine menée par Maghreb Steel au nom de la branche de production nationale.

Les conclusions de l'enquête, rendues publiques en mai 2015, confirmaient les dommages subis par Maghreb Steel du fait des importations massives des tôles laminées à froid et tôles plaquées ou revêtues. La soumission au droit additionnel à l'importation devait toutefois

Etat-Banques). L'aciériste roule sur un déficit cumulé d'environ 2 milliards de

DH et sur près de 6 milliards de DH de dettes.

Selon les conclusions de l'enquête de sauvegarde, l'industriel a connu une détérioration notable de ses indicateurs, matérialisée par la réduction de la production, des ventes, de la part de marché, du taux d'utilisation de ses capacités industrielles, ainsi que par des pertes financières. Selon les statistiques de l'Office des changes, les importations des tôles laminées à froid ont connu un accroissement de 65% sur la période 2010-2013, avec une légère baisse de 5% sur les quatre premiers mois de 2014. Quant aux tôles plaquées ou revêtues, les flux à l'import ont aussi progressé de 65 et de 97% sur les mêmes périodes étudiées par les enquêteurs du département du Commerce extérieur. □

Safall FALL

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Quand l'offre écrase la demande

LE marasme du marché européen de l'acier pèse sur les activités des producteurs nationaux. L'accroissement massif des importations est dû aux effets inattendus de la crise économique et financière qui a frappé les pays européens, qui ont exporté vers le Maroc. «Il s'agit particulièrement de la baisse de la demande, le niveau de surcapacité et l'accumulation des stocks résultant de la crise dans le secteur de l'acier, dont la durée et ses conséquences sur l'industrie nationale sont complètement inattendues», explique-t-on auprès de la branche nationale. Cette situation est d'autant plus accentuée par la surcapacité de production des industriels européens, ainsi que celle des pays asiatiques. □

effet opté pour l'octroi d'avances, en attendant de procéder à la répartition totale des contingents, après la vérification de la fiabilité des données sur la base d'informations complémentaires qui seront demandées aux importateurs.

Depuis le 17 août dernier, l'Etat a décidé d'imposer une mesure de sauvegarde sur les importations de tôles laminées à froid et tôles plaquées ou revêtues. Cette disposition devrait s'appliquer sur les quatre prochaines années. Elle introduit, en pratique, un droit additionnel ad-

progressivement passer à 18% en 2017, 16% en 2018, puis disparaître à partir du 1er janvier 2019. D'ici là, Maghreb Steel est censée retrouver un peu de forme, assez en tout cas pour atteindre l'équilibre financier. C'est justement le fond du deal de restructuration scellé entre le géant de la sidérurgie, l'Etat marocain et ses banques créancières.

La mesure de sauvegarde figure, de fait, dans le package des engagements de l'Etat dans l'accord de restructuration des activités de l'industriel (Actionnaires-